



CONDITIONS DE DEROULEMENT DE LA FORMATION PRATICIEN EN MASSAGE TRADITIONNEL (PMT)

1) Durée de la formation :

308 heures (BLOC 1 A 5)

2) Horaires :

9H-13H et 14H-18H (8 heures par jour)

3) Objectif pédagogique :

Acquérir les compétences nécessaires au Praticien en Massage Traditionnel (PMT)

4) Compétences visées :

Savoir réaliser une séance de massage traditionnel, en maîtrisant la technique, ses postures et ses gestes.

5) Public visé :

Particuliers, professionnels (artisan, profession libérale, autoentrepreneur...), accessible aux personnes malentendantes (formation en e-learning avec livret pédagogique et vidéos sous titrées)

6) Modalités et délais d'accès :

Inscription à la formation par mail, courrier ou téléphone automatique si les conditions de prérequis et le public visé sont remplies ou délai maximum d'une semaine de traitement du dossier.

7) Tarifs :

3 800€ TTC / 308 heures

8) Prérequis :

Maîtrise de la langue française.

9) Référent pédagogique et administratif :

AURELIE BESSET

10) A prévoir :

- nécessaire pour une prise de note
- tenue souple pour les exercices d'échauffement, de respiration et de pratique du protocole de MBE
- une table de massage ou futon pour s'entraîner chez soi

11) Déroulement :

A l'entrée en formation un tour de table est effectué pour que chacun(e) se présente, les horaires seront rappelés, le règlement intérieur remis et signé, la présentation du lieu et des commodités, le déroulement de la formation sera expliqué (différents blocs) Un livret pédagogique avec photos sera fourni à chaque stagiaire pour chaque protocole abordé. Une pause sera effectuée en milieu de matinée avec boisson, puis au moment du déjeuner, un repas collectif sera proposé près du lieu de formation, retour dans les locaux de formation et pause boisson en milieu d'après-midi, bilan de la journée.

CENTRE HIBIKI - 12 avenue Jean Jaurès, 33530 BASSENS - tel : +33682446120

Organisme de formation enregistré sous le numéro 75331083733 auprès de la région Nouvelle-Aquitaine.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat. TVA non applicable, article 293B du CGI

Statut Auto-entrepreneur - Siret : 51133868300010 - APE 9602B



12) Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

- à distance en e-learning par vidéos sous titrées avec évaluation par vidéo en direct (prochainement)
- mixte (prochainement)
- en présentiel avec démonstration des techniques par la formatrice sur un élève qui sert de modèle avec utilisation d'un paperboard pour une visualisation des différentes étapes et remise d'un livret de formation avec photos pour la prise de note. Les élèves travaillent ensuite 2 par 2, sous la supervision attentive de la formatrice. Tour à tour chacun peut ainsi pratiquer les gestes en étant corrigé et aussi recevoir le soin, de sorte à bien comprendre le ressenti du point de vue du donneur et du receveur. L'enseignement du modelage est essentiellement pratique.

13) Sanction de fin de formation :

Un certificat de suivi de formation est délivré au stagiaire selon les résultats de la grille d'évaluation lors de l'évaluation en présentiel ou à distance par vidéo en direct.

14) Absence :

En cas d'absence de plus de 10% de la formation soit 30 heures, la certification ne peut être obtenue.

15) Contenu de la formation :

Le contenu est précisé dans les blocs de compétences et les programmes détaillés de chaque protocole de massage traditionnel.

16) Missions du responsable de l'organisation des épreuves d'évaluation :

Il récupère les dossiers des étudiants en phase de certification, s'assure que le dossier soit complet, convoque le Jury pour l'examen final pratique dont il est garant du bon déroulement.

17) Procédures d'habilitation du jury :

Le responsable pédagogique désigne 2 praticiens (praticien shiatsu, esthéticienne ou praticien bien-être...) pour être membre du jury. Ces praticiens doivent être en activité depuis au moins 2 ans.

18) Composition du dossier du candidat :

Feuille d'inscription, convention de formation professionnelle, règlement intérieur signé, déroulement de la formation signé, convocation à l'examen et feuilles de présence signées.

19) Procédure et règlement de l'examen :

ÉVALUATION À CHAQUE FIN DE BLOC PAR UN JURY DE 2 PROFESSIONNELS

BLOC 1 (60h) – Préparer et concevoir une prestation de massage bien-être

BLOC 2 (60h) – Mettre en œuvre des protocoles de massage bien-être structurés

BLOC 3 (60h) – Adapter une prestation de massage bien-être en situation professionnelle

BLOC 4 (60h) – Réaliser une prestation complète de massage bien-être en autonomie

BLOC 5 (60h) – Mobiliser différentes techniques dans une pratique professionnelle

Lorsque les blocs 1 à 5 seront suivis dans l'intégralité, le candidat sera convoqué par mail ou par courrier à un examen de mise en situation de fin de formation. Celui-ci sera fait en présence d'un jury composé du responsable pédagogique et de 2 praticiens en activité. Le candidat tirera au sort un type de protocole et sera évalué en fonction de la grille d'évaluation.



EXAMEN FINAL (8h)

- ✓ Mises en situation pratiques
- ✓ Évaluation des compétences en conditions réelles
- ✓ Jury composé de 2 professionnels du bien-être
- ✓ Validation des blocs de compétences
- ✓ QCM Anatomie et physiologie

Le responsable pédagogique valide les examens écrits, supervise et rassemble les notes des examens de l'ensemble des blocs. Selon les résultats obtenus il valide directement la Certification pour les notes A ou B ou il convoque le candidat pour réexamen de tout ou partie pour la note C (procédure de rattrapage*). Il communique les résultats par voie postale ou courriel et remet ou transmet les parchemins de Certification signés.

À tout moment le responsable pédagogique peut être saisi par un étudiant considérant que ses droits à l'examen n'ont pas été respectés.

*La procédure de rattrapage se déroule par un nouvel examen avec le QCM d'anatomie à refaire ou de l'examen final pratique à refaire.

20) Possibilités de valider un/ou des blocs de compétences :

Les blocs de compétences peuvent être suivis indépendamment dans le cadre d'un parcours de formation modulaire, ou dans leur globalité pour l'obtention de la certification complète.

21) Équivalence et passerelles :

Pas de possibilité

